

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 29 septembre 2025 à 19h00 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis Mairesse	☒
Madame Julie Côté Conseillère, Siègle 1	☒
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Siègle 2	☒
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Siègle 3	☒
Vacant, Siègle 4	☐
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Siègle 5	☒
VACANT Siègle 6	☐

Sont présents également à cette rencontre :

Sous la présidence de madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, madame Marguerite (Margot) Marenger laquelle agira comme greffière-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h00 vérification du quorum par la prise des présences.

2025-09-156 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**100.1 2025-09-157 AVIS DE MOTION ET PROJET DE
RÈGLEMENT POUR LE SALAIRE DU PERSONNEL
ÉLECTORAL**

EN CONSÉQUENCE il est dûment proposé par madame Julie Coté de procéder à un avis de motion concernant le règlement du salaire du personnel électoral. Cet avis sera complété lors de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre.

ADOPTÉE

100.2 2025-09-158 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023;

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE E INCENDIE

300 TRANSPORT ET VOIRIE

400 HYGIÈNE DU MILIEU

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 LOISIRS, PARCS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-09-159 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Jacques, et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 19;05.

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Marguerite Marenger
secrétaire d'assemblée

« Je, Véronique Danis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »